



**CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR**  
**SILGAN DISPENSING SYSTEMS CORPORATION**  
**(Supplier Code of Conduct – French)**

Silgan Dispensing Systems exerce ses activités d'une manière dont nous sommes fiers et nous nous attendons à ce que vous, en tant que fournisseur, agissiez de manière à ce que nous soyons fiers de faire appel à vous. Cette obligation s'étend à tous les secteurs de notre activité et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs opèrent de manière à soutenir et à respecter les pratiques commerciales éthiques et équitables, les droits de la personne et la sécurité des travailleurs, ainsi que l'environnement.

En tant que pierre angulaire de votre entreprise, nous nous attendons à ce que vous respectiez strictement toutes les lois et réglementations applicables dans les domaines dans lesquels vous opérez. En outre, nous attendons de vous que vous respectiez de Code de conduite du fournisseur. Vous devez intégrer ces normes dans vos pratiques commerciales, les communiquer à vos employés et exiger la même rigueur de vos propres fournisseurs.

**Conformité juridique et intégrité commerciale.** SDS exerce ses activités honnêtement et équitablement en tout temps.

- *Aucune corruption.* SDS ne tolère aucune forme de corruption, directe ou indirecte. Le fournisseur est tenu de respecter la US Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger), quel que soit le pays dans lequel ce fournisseur est situé ou constitué. Nous entendons par corruption un cadeau ou une invitation qui est donné ou reçu dans le dessein d'affecter le jugement commercial du destinataire ou d'influencer une décision commerciale. Bien que des repas et divertissements d'affaires ordinaires ou occasionnels soient couramment offerts à titre gracieux dans le cadre de relations commerciales, le Fournisseur ne proposera aucun paiement en espèces, aucune faveur, cadeau ou divertissement aux employés de SDS ou à des tiers en son nom, si de tels cadeaux risquent d'influer sur des décisions d'affaires ou peuvent être perçus comme influant sur celles-ci.
- *Traitement équitable.* Nous nous devons en tout temps de faire preuve d'équité à l'égard de nos clients, fournisseurs, concurrents, employés et autres. Nous soutenons la libre concurrence et ne pratiquerons pas la fixation des prix ou autres mesures anticoncurrentielles. Nous avons à cœur de défendre les intérêts de SDS et exigeons que tous les employés évitent des situations dans lesquelles un conflit d'intérêt puisse survenir entre leurs intérêts personnels et ceux de SDS. Nous vous demandons de respecter ces politiques et d'agir en conformité avec leurs exigences, en exerçant toutes vos transactions commerciales avec équité et intégrité.

- *Protection des informations confidentielles.* Le partage d'informations confidentielles nous permettra d'optimiser les avantages mutuels de notre collaboration. Nous protégerons les informations confidentielles du Fournisseur et exigeons les mêmes mesures de protection des informations confidentielles de SDS. Les Fournisseurs doivent également prendre des mesures raisonnables pour protéger les données à caractère personnel des employés de SDS fournies au Fournisseur résultant de sa relation commerciale avec SDS.

**Respect des droits de la personne.** Nous attendons que vous traitiez tous les employés avec humanité et respect.

- *Interdiction du travail des enfants.* Spécifiquement, il vous est interdit d'employer un mineur âgé de moins de 15 ans, ou en dessous de l'âge local minimum légal d'embauche ou de la scolarité obligatoire, suivant lequel est le plus élevé.
- *Interdiction de travail forcé.* Il vous est interdit d'utiliser ou de bénéficier du travail forcé ou obligatoire. Le recrutement, le transport et l'hébergement de travailleurs par le biais de menaces ou de coercition est interdite.
- *Salaires et conditions de travail équitables.* Le travail sera équitablement rémunéré, y compris les avantages et les heures supplémentaires (le cas échéant), ainsi que les congés payés. Cette rémunération sera au moins égale au salaire prévu par la législation applicable et autres avantages liés à la rémunération. Les conditions de l'emploi d'un employé doivent faire l'objet d'un document écrit et être partagées avec l'employé sous une forme qui les rend faciles à comprendre. Le Fournisseur est tenu de respecter toutes les lois applicables en matière d'heures de travail et tout travail s'effectue sur une base volontaire.
- *Obligation de non-discrimination.* Les décisions liées au recrutement et à l'emploi doivent être prises uniquement sur la base des compétences, des aptitudes et de la performance des employés. La discrimination fondée sur la race, le genre, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre statut protégé par la loi applicable en matière d'embauche, de promotion, de rémunération ou de rétention des employés est rigoureusement interdite. Nous refusons toute discrimination et ne tolérons aucune forme de discrimination dans l'emploi, et compris au niveau de l'embauche et la promotion, fondée sur la race, la couleur, la religion, le genre, l'origine sociale ou ethnique, l'âge, l'état civil, la grossesse, les convictions politiques, le handicap, l'orientation sexuelle, l'affiliation syndicale ou tout autre statut protégé par la loi applicable.
- *Interdiction du harcèlement.* Tout comportement abusif, harcelant ou offensant est intolérable, qu'il soit verbal ou physique. Vous ne pouvez tolérer une telle conduite, intimidation, abus ou menaces sur le lieu de travail.
- *Liberté d'association.* Le Fournisseur doit reconnaître la liberté d'association et de négociation collective des travailleurs. Les travailleurs ne doivent pas se sentir contraints de rejoindre ou de s'abstenir de rejoindre quelconque organisme.
- *Santé et sécurité des travailleurs.* Nous nous engageons tous ensemble à maintenir un milieu de travail sécuritaire. Le Fournisseur est tenu de fournir un environnement sûr et sain à tous ses

employés pour prévenir les accidents et les blessures, y compris une formation adaptée, du matériel de sécurité, un entretien préventif.

- *Minerais du conflit.* Les Fournisseurs devront divulguer s'ils fournissent à SDS des produits contenant des métaux « 3TG » (étain, tantale, tungstène ou or) provenant de la République démocratique du Congo, de l'Angola, du Burundi, de la République Centrafricaine, du Rwanda, du Sud-Soudan, de la Tanzanie, de l'Ouganda ou de la Zambie.

### ***Qualité et sécurité.***

Notre vocation est d'offrir à nos clients des produits sûrs et de grande qualité. Nous attendons de vous que vous nous livriez des produits et services conformes aux dispositions légales et aux spécifications applicables, ainsi qu'aux normes de qualité, avec une attention particulière portée à la qualité des produits alimentaires et médicaux.

### ***Protection de la planète.***

Nous sommes fermement décidés à protéger l'environnement, notamment via l'utilisation de matériaux obtenus auprès de sources responsables. Le Fournisseur doit exercer ses activités de manière à réduire son impact sur l'environnement. Au minimum, le fournisseur s'engage à se soumettre à la lettre et à l'esprit des lois et règlements applicables en matière d'environnement, y compris l'obtention et le maintien des permis nécessaires. Le Fournisseur doit mesurer et suivre son impact environnemental, dans le but d'améliorer ses performances environnementales.

Le présent Code s'applique à tous les fournisseurs qui fournissent des biens ou des services à SDS ou à ses sociétés affiliées. Le Fournisseur a pour responsabilité de veiller à ce que ses employés et fournisseurs se conforment au présent Code également. Le Fournisseur est tenu de conserver des dossiers complets et transparents, attestant le respect des exigences du présent Code et de rendre ces dossiers disponibles à SDS sur demande raisonnable

SDS peut mettre à jour la présente politique, avec ou sans préavis. Le Code de conduite du fournisseur est accessible sur notre site web à l'adresse : <https://silgandispensing.com/resources>. Bien qu'il est attendu des Fournisseurs qu'ils surveillent eux-mêmes et démontrent leur conformité avec le présent Code de conduite, SDS peut vérifier la conformité des fournisseurs en effectuant un audit ou une inspection de leurs établissements. Si vous avez connaissance d'une violation présumée du présent Code, vous êtes tenu d'en avertir immédiatement SDS : Silgan Dispensing Systems Corporation, 1001 Haxall Point, Suite 701, Richmond, Virginie 23219, à l'attention de : Service juridique ou [agreements@silgandispensing.com](mailto:agreements@silgandispensing.com). SDS peut exiger d'un Fournisseur qu'il mette en œuvre des mesures correctives ou peut mettre un terme aux relations commerciales avec tout fournisseur qui ne répond pas aux exigences du présent Code. Si vous avez des questions sur ce Code ou sur vos responsabilités, veuillez contacter votre interlocuteur SDS ou le Service juridique pour de plus amples informations.

Octobre 2020